

Conseil d'administration du CCAS de Riorges du

8 février 2023

Procès-verbal

Le conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) s'est réuni sous la présidence de Jean Luc CHERVIN, Président.

La séance a débuté à 18h et a pris fin à 18h35.

Madame Géraldine BARRAS, Responsable des Solidarités et de la Santé, est secrétaire de séance conformément à l'article 7 du règlement intérieur du CCAS.

- **Etat des présents et absents excusés :**

- **Membres du Conseil d'administration :**

Jean-Luc CHERVIN	Présent
Isabelle BERTHELOT	Présente
Martine SCHMÜCK	Présente
Michelle BOUCHET	Présente
Chantal LACOUR	Présente
Cédric SCHÜNEMANN	Présent
Andrée RICCETTI	Présente
Catherine REMY -MENU	Excusée
Annie FASSOLETTE	Excusée
Guy MARTIN	Excusé
Christiane PERROTON	Présente
Rolande VAGINAY	Excusée
Suzanne KELLER	Présente
Gilles CONVERT	Présent
Daniel BARRET	Excusé

Le Président précise qu'aucun pouvoir écrit n'a été donné aux membres du conseil.

- **Experts sans voix délibérative :**

- Thierry ALEXANDRE, Responsable de la Trésorerie municipale de Roanne (excusé)
- Natacha VERGNAUD, Directrice EHPAD Quiétude (excusée)
- Géraldine BARRAS, Responsable du CCAS (Présente)

Le quorum est de 8 pour 15 membres. Il est atteint à cette séance puisque 10 membres étaient présents.

- **Procès-verbal du précédent Conseil d'Administration**

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022 est validé à l'unanimité, sans question ni observation.

- **Décisions prises par le Président depuis le dernier Conseil d'Administration**

Géraldine BARRAS, Responsable du CCAS, rapporte les décisions prises par le Président entre le 8 décembre 2022 et le 8 février 2023 :

- Des secours en argent ont été attribués à hauteur de 712,26 €.
Martine SCHMUCK interroge sur la nature de l'aide la plus élevée. Il s'agit d'une aide accordée afin de contribuer à la prise en charge d'une facture de garage.
- Le Président du CCAS a pris une décision en date du 26 décembre 2022 créant une régie unique de recettes pour les activités de restauration et de loisirs du Foyer Pierre Laroque.

- **Le conseil d'administration a examiné l'ordre du jour**

- ✓ **EHPAD Quiétude**

Avenant à la délibération N° 2022.01 « Mise en place d'un système d'astreinte », intégrant aux astreintes la comptable et la secrétaire de l'établissement. Rapporteur : Jean Luc CHERVIN.

Les articles 4 et 8 de la délibération N° 2022.01 sont modifiés afin de permettre un roulement d'astreintes plus souple. Ainsi, il est proposé que les emplois concernés par les astreintes soient :

- La directrice, grade Attaché principal échelon 7,
- La cadre de santé, grade cadre de santé échelon 8,
- L'adjointe de direction, grade Adjoint administratif échelon 6,
- La secrétaire, grade Adjoint administratif échelon 7.

Il est précisé que l'astreinte se déroulera selon les modalités suivantes :

- Chaque semaine, la direction sera de permanence du lundi 8h30 au vendredi 16h00.
- Pour les astreintes du week-end (du vendredi soir au lundi matin), un planning d'astreintes sera établi par un système de roulement entre la directrice, la cadre de santé, l'adjointe de direction et la secrétaire.

Madame Michelle BOUCHET demande si l'astreinte concerne le soin. Il est précisé que l'astreinte n'a vocation à intervenir que sur le volet administratif afin de gérer d'éventuelles urgences.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

✓ Affaires Générales du CCAS

- Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023. Rapporteurs : Jean-Luc CHERVIN et Isabelle BERTHELOT.

Le débat d'orientation budgétaire concerne les communes de plus de 3500 habitants. La Loi NOTRe N°2015-991 du 7 août 2015 stipule que le débat doit faire l'objet d'une délibération, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget par le CCAS.

Les dépenses et les recettes sont classées en rubriques correspondant aux nécessités comptables selon la nouvelle nomenclature comptable M 57.

Il est précisé que les éléments chiffrés présentés sont des estimations proches de la réalité puisque les comptes ne seront clos définitivement que lors de l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Dépenses et recettes de fonctionnement :

Un état récapitulatif des dépenses de fonctionnement est proposé :

	Budgété	Réalisé 2022	Orientations 2023
Animations	36 100.00	27 388.91	22 900.00
EHPAD - Quiétude	264 606.00	261 352.39	270 830.00
Foyer P Laroque	140 630.00	134 276.38	141 820.00
Service personnes âgées	6 279.00	5 614.05	6 550.00
Service social	225 683.20	218 854.14	280 810.00
Total général	673 298.20	647 485.87	722 910

Jean-Luc CHERVIN détaille les différents postes de dépenses et indique que les dépenses du service social sont estimées à la hausse pour un montant total de 722 910 €.

- Madame Isabelle BERTHELOT indique qu'une enveloppe dédiée à une nouvelle aide à la pratique sportive des jeunes, actuellement à l'étude, a été intégrée au budget. L'objectif est que le coût de la licence, estimée entre 110 € et 140 €, ne soit pas un frein à l'activité. Elle précise que cette aide a été demandée par les familles à plusieurs reprises. L'aide envisagée serait allouée en fonction du Quotient Familial et serait destinée aux jeunes Riorgois pratiquant une activité sportive au sein d'une association sportive de la commune ou en dehors de la commune si l'activité n'est pas proposée à Riorges.
- Madame Isabelle BERTHELOT évoque également la reprise des classes transplantées au regard d'un contexte sanitaire favorable. Le CCAS est très sollicité sur ce début d'année et l'enveloppe a donc été revue à la hausse.

- Jean-Luc CHERVIN précise que l'augmentation du budget s'explique surtout par la hausse de la masse salariale. Le précédent directeur du CCAS était employé par Roanne Agglomération et mis à la disposition de la commune à mi-temps. La quote-part de son salaire étant reversée avec un an de décalage, le budget est impacté en 2023 bien qu'il soit parti à la retraite.

Enfin le profil de poste du directeur du CCAS a été modifié. Une responsable des solidarités et de la santé a été recrutée à temps plein à compter du 5 janvier 2023 ce qui impacte également la masse salariale.

Un état récapitulatif des recettes de fonctionnement est proposé :

	Budgété	Réalisé 2022	Orientations 2023
Animations	3 000.00	3 404.60	3 400.00
PRESTATIONS DE SERVICES	3 000.00	3 404.60	3400
EHPAD - Quiétude	242 966.00	242 966.00	243 000.00
REVENUS DES IMMEUBLES	242 966.00	242 966.00	243 000.00
Foyer P Laroque	44 000.00	47 873.60	45 000.00
PRESTATIONS DE SERVICES	44 000.00	47 873.60	45 000.00
Service social	383 332.20	384 163.20	431 510.00
DONS ET QUETES	1 000.00	1 831.00	1 000.00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	12 332.20	12 332.20	30 000.00
SUBVENTIONS PARTICIPATION COMMUNES	370 000.00	370 000.00	400 510.00
Total général	673 298.20	678 407.40	722 910.00

Jean-Luc CHERVIN détaille les différents postes de recettes et précise que le budget est règlementairement proposé à l'équilibre.

Il précise que les dons et quêtes sont collectés à l'occasion des mariages mais surtout lors des expositions au château de Beaulieu, 10 % de la vente des tableaux étant reversé au CCAS.

Une hausse de la subvention de la commune est envisagée pour un montant estimé à 400 510 € contre 370 000 € l'an passé. Ce montant sera à revoir en fonction du budget primitif.

Le Président indique notamment qu'en raison d'une activité très soutenue des services techniques sur la fin d'année, il est envisagé de différer la date du traditionnel repas de Noël.

Celui-ci deviendrait un repas des vœux et se tiendrait sur la première quinzaine de janvier. Par conséquent, les dépenses seraient reportées sur 2024 ce qui diminuerait d'autant le montant de la subvention communale en 2023.

Martine SCHMUCK recueille l'avis des membres participant au repas. Christiane PERROTON ne voit pas d'inconvénient à ce changement de date.

Andrée RICCETTI interroge sur d'éventuels changements dans la distribution de chocolats de Noël. Jean-Luc CHERVIN et Isabelle BERTHELOT précisent qu'il n'y aura pas de changement.

Dépenses et recettes d'investissement

Un état récapitulatif des dépenses d'investissement est proposé :

	Budgété 2022	Réalisé 2022	Report	Orientations 2023
Travaux EHPAD	80 739.89 €	71 784.29 €	2121.48	11 250.00 €
Achat EHPAD				
Remboursement capital	129 700.00 €	129 677.36 €		136 500.00 €
Matériel divers et études	7 170.00 €	6 715.70 €	0	13 000.00 €
Chaudière	70 061.00 €	180.00 €	66112.23	- €
Prêt à caractère social	1 400.00 €	- €		1 400.00 €
Total	289 070.89 €	208 357.35 €	68233.71 €	162 150.00 €

Après avoir détaillé les différents postes de dépenses, Jean-Luc CHERVIN explique que le prêt social est un prêt d'honneur qui peut être accordée à des administrés et fait l'objet d'un tableau de remboursement. Ce montant figure donc également dans les recettes d'investissement.

Il précise qu'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour l'EHPAD Quiétude est en cours de travail. D'importants travaux doivent être réalisés. Certains sont à la charge du CCAS en sa qualité de propriétaire, d'autres incombent à l'EHPAD en sa qualité de locataire. En l'absence de source de financement, le CCAS devra recourir à l'emprunt.

Un état récapitulatif des recettes d'investissement est proposé :

Libellé	Total 2022 BP DM Reports	Réalisé 2022	Report	Orientations 2023
FCTVA				600.00 €
Prêt à caractère social	1 400.00 €			1 400.00 €
Résultat	41 928.89 €	41 928.89 €		11 000.00 €
Emprunt	100 000.00 €	- €	100 000.00 €	- €
Amortissements	145 742.00 €	145 741.57 €		149 150.00 €
Total	289 070.89 €	187 670.46 €	100 000.00 €	162 150.00 €

Jean-Luc CHERVIN présente les recettes d'investissement, à l'équilibre avec les dépenses d'investissement.

La dette du CCAS, composée de 2 emprunts, est détaillée :

- Le 1^{er} emprunt a été contracté en 2017 auprès du Crédit Agricole pour l'acquisition de l'EHPAD Quiétude
Le montant initial était de 2 800 000 € au taux fixe de 1.61%. Le remboursement est trimestriel sur une durée de 20 ans, la dernière échéance sera donc le 16/12/2036.
- Le second d'un montant de 100 000 € a été contracté en 2022 afin de réaliser des travaux indispensables au sein de l'EHPAD Quiétude. Ce prêt bancaire, réalisé auprès de Caisse d'Epargne, sera encaissé au 25 janvier 2023. C'est pourquoi il n'apparaît pas dans l'encours de dette 2023.
Le remboursement s'effectuera chaque trimestre, sur une durée de 15 ans, au taux d'intérêt du livret A + 0,25 %. Au regard de l'augmentation du taux de livret A, l'opportunité de renégocier ce prêt a été évoqué avec le service des finances.

Un tableau de l'encours de la dette est présenté :

	Encours au 1 ^{er} janvier	Capital	Intérêts	Annuité
2023	2 052 289	136 019	34 429	170 448
2024	2 016 270	139 680	33 733	173 412
2025	1 876 591	141 979	30 663	172 642
2026	1 734 611	144 317	27 899	172 217

Andrée RICCETTI et Michelle BOUCHET informent que leur enveloppe de convocation est arrivée ouverte à leur domicile. Un problème de colle est évoqué.

Géraldine BARRAS indique que la secrétaire du CCAS était en arrêt. Les convocations et les dossiers ont bien été envoyés aux membres dans les délais légaux mais les délais postaux ont été particulièrement longs.

A l'avenir, les dossiers seront laissés à la disposition des élus disposant d'un casier à la Mairie.

La séance est levée à 18h35

La prochaine séance est envisagée le 15 mars 2023.

Riorges le 15 mars 2023

Le Président du CCAS,
Jean-Luc CHERVIN



➤ **Présentation des projets 2023.** Rapporteurs : Jean-Luc CHERVIN et Isabelle BERTHELOT

Les projets 2023 figurant dans le rapport d'orientations budgétaires sont présentés.

- Un état de la masse salariale du CCAS est donné : 6 personnes pour 5,3 ETP.
- Le Foyer Pierre Laroque a une fréquentation stable, en deçà de celle d'avant COVID.
- A ce jour, le CCAS n'a pas été sollicité pour la prise en charge de surcoût de factures d'énergie. Cette année permettra d'évaluer l'impact de l'inflation sur le nombre d'aides sollicité par les familles en difficulté.

Isabelle BERTHELOT indique qu'en 2022, 139 familles ont été aidées pour un montant de 33 964 €, supérieur à l'an passé.

18 secours en argent ont été remis représentant 2 390 €.

21 Chèques d'Accompagnement Personnalisé ont été remis pour un montant de 944 €.

- Depuis octobre 2021, chaque lundi après-midi, une accompagnatrice agréé « aidants connect » peut recevoir, sur rendez-vous, les usagers qui auraient besoin d'accompagnement dans leurs démarches administratives en ligne. Isabelle BERTHELOT indique que la fréquentation est faible (12 personnes reçus depuis novembre 2021) et concerne surtout des demandes de logement social ou de permis de conduire.

Chantale LACOUR interroge sur la moyenne d'âge des personnes reçues. Isabelle BERTHELOT répond que l'âge est variable. M. Gilles CONVERT s'étonne que des personnes jeunes aient aussi recours à ces services.

Martine SCHMUCK indique que le besoin d'accompagnement est bien présent.

Isabelle BERTHELOT évoque le fait que les seniors peuvent bénéficier de l'étayage de leurs proches pour effectuer leurs démarches. Enfin, le maintien de la déclaration d'imposition en version papier cette année n'a pas suscité de besoins supplémentaires.

Il est prévu de communiquer à nouveau sur ce dispositif.

- Les aides aux familles et aux personnes âgées seront reconduites
- L'EHPAD Quiétude dispose d'une longue liste d'attente. Un Plan Pluriannuel d'Investissement est en cours d'élaboration.
- Dans le cadre de ses compétences action sociale d'intérêt communautaire, la commune de Riorges s'intègre dans le système « permis de louer ». Ce dispositif est destiné aux propriétaires privés, possédant un logement de plus de 15 ans. Afin de renforcer la lutte contre l'habitat indigne, Jean Luc CHERVIN précise qu'une délibération a été présentée au dernier conseil municipal pour permettre un travail conjoint avec la CAF.

Ce rapport d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.